



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Unité de Gestion du Projet SWIOFish2

DEUXIÈME PROJET DE GOUVERNANCE DES PÊCHES ET DE CROISSANCE PARTAGÉE
DU SUD-OUEST DE L'Océan Indien
(SWIOFish2) – Crédit IDA 59870 MG

SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N°33/2020-AMI/SWIOFish2

RECRUTEMENT D'UNE FIRME

Pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet de mise en place d'une éclosérie d'holothuries à Ambanja

1. La République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) afin de financer le projet South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project (SWIOFish2), et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet de mise en place d'une éclosérie d'holothuries à Ambanja** ».
2. L'objectif de la consultance consiste à réaliser une étude de faisabilité du projet de mise en place d'une éclosérie de production de juvéniles d'holothuries sur le site choisi par le projet et le Centre de Développement de l'Aquaculture.
3. Le projet SWIOFish2 invite les candidats admissibles (Firmes) à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus et dans les Termes de référence stipulés au point 7 ci-dessous. Les candidats intéressés doivent fournir les informations complètes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdits services. Le dossier de manifestation doit contenir les pièces suivantes :
 - Lettre de manifestation d'intérêt ;
 - Qualifications en rapport avec la nature de la mission, avec les pièces justificatives ;
 - Les références professionnelles de la firme : prestations similaires incluant les sources de financement, les montants et l'objet des prestations (cinq dernières années).

Critères de sélection du Consultant :

Le bureau d'études devra justifier d'une expérience avérée dans le domaine de l'aquaculture, ayant déjà exécuté au moins trois (03) missions similaires en matière d'études de faisabilité et de plan d'affaire à Madagascar, et/ou en Afrique et/ou dans l'Océan Indien.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID Janvier 2011, révisées en Juillet 2014 », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts, sont applicables.
5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
6. La Firme sera sélectionnée selon la méthode de Sélection fondée sur les qualifications des consultants conformément aux Directives citées ci-dessus.

Les Termes de Référence de la mission peuvent être téléchargés sur le site web de l'UGP SWIOFish2 à l'adresse www.swiofish2.mg, ou retirés à l'adresse citée ci-dessous de 8h à 13h, sans que ceux-ci n'engagent le projet ni sur le fond ni sur la forme. De plus amples informations peuvent y être également obtenues.

7. Les dossiers de manifestations d'intérêts portant la mention de la prestation et la référence de la présente sollicitation à manifestation d'intérêt doivent être déposés **au plus tard le 15 Octobre 2020 à 10 h 00**, heures locales, à l'adresse ci-dessous en version papier. Les manifestations d'intérêt par voie électronique ne seront pas autorisées. Les dossiers remis en retard ne seront pas acceptés.

8. Seules les firmes présélectionnées feront l'objet de la suite des procédures de passation des marchés.

Unité de Gestion du Projet SWIOFish2
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
Soavimbahoaka, lot II A 78 S AA,
101- ANTANANARIVO MADAGASCAR
E-mail : procurement@swiofish2.mg

Fait à Antananarivo, le 22 septembre 2020

**LE COORDINATEUR**
BANDRIA Nirina Gervais